

## BULLETIN DE SOUTIEN 2020

Plus de 60 % du budget annuel de Pour Que l'Esprit Vive provient de dons et de legs.

*Merci pour votre soutien et votre générosité !*

**PARTICULIERS :** La loi de Finances accorde aux donateurs une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de leurs dons annuels dans la limite de 20 % du revenu imposable.

La part des dons dépassant cette limite au cours d'une année peut être reportée sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la même réduction d'impôt, dans la même limite.

Reconnue d'utilité publique depuis 1936, l'association Pour Que l'Esprit Vive est également habilitée à recevoir legs et successions, exonérés de droits de mutation.

### **ENTREPRISES :**

Ouvrent droit à une **réduction d'impôt égale à 60 %** de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés. (article 238 bis du CGI)

### **Merci de compléter puis envoyer ce formulaire, accompagné de votre don à :**

Association Pour Que l'Esprit Vive, Agnès Desjobert – 7 rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris

Mes coordonnées :

Mr. / Mme. / Mlle/ Entreprise (Rayer les mentions inutiles)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Email : .....

Pays : .....

### **Je soutiens l'action de Pour Que l'Esprit Vive en faisant un don de :**

30 €       50 €       100 €       150 €

500 €       Autre montant : .....€

### **Je règle**

en espèces

par chèque en euros à l'ordre de « Pour Que l'Esprit Vive ».

par virement sur le compte de l'association Pour Que l'Esprit Vive (banque CIC) :

Code banque : 30066 – code guichet : 10005 – n° de compte : 00020153301 - clé RIB : 52

**J'accepte que mes coordonnées personnelles soient utilisées** pour l'envoi des communications internet ou postales relatives à l'association Pour Que l'Esprit Vive.

**Je désire recevoir un reçu fiscal.**

**Date et Signature (obligatoire) :**